

**SÉANCE RÉGULIÈRE  
(2 octobre 2018)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 2 octobre 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**259-10-2018**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**260-10-2018**

**3.1 - Séance régulière du 4 septembre 2018**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 4 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre 2018 soit adopté.

**261-10-2018**

**3.2 - Consultation publique du 4 septembre 2018**

Copie du procès-verbal de la consultation publique tenue le 4 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la consultation publique du 4 septembre 2018 soit adopté.

**4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

262-10-2018

#### 4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à septembre 2018 totalisant 91 102,59 \$ (Folio 350188) et 16 091,77 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11362 à # 11408 inclusivement, par prélèvements bancaires # 69 et # 70, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### 4.2 - Permis de septembre 2018

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de septembre 2018 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### 4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 septembre 2018, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

263-10-2018

#### 4.4 - Demande de don et commandite - La fête de Noël des enfants

ATTENDU qu'une demande de don a été adressée à la Municipalité par le comité organisateur de la fête de Noël des enfants pour l'édition 2018; ATTENDU que cette activité spéciale pour les enfants de Notre-Dame-des-Pins est très appréciée;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse un don de 450 \$ à la fête de Noël des enfants pour l'édition 2018;

QUE la Municipalité procède aux photocopies et défraie les coûts pour l'envoi d'un publipostage auprès des résidents de la municipalité, d'une valeur totale d'environ 150 \$;

QUE la Municipalité procède à l'impression et défraie les coûts pour l'envoi d'une lettre aux commerces de la municipalité, d'une valeur totale d'environ 50 \$.

264-10-2018

#### 4.5 - Demande de don et commandite - La Société lyrique de la Beauce

ATTENDU qu'une demande de don de la Société lyrique de la Beauce a été reçue au bureau municipal en septembre 2018 pour son concert de Noël du 2 décembre 2018 à Saint-Georges;

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de favoriser le dynamisme culturel;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à la Société lyrique de la Beauce.

265-10-2018

#### 4.6 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 111 900 \$ qui sera réalisé le 9 octobre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Notre-Dame-des-Pins souhaite emprunter par billets pour un montant total de 111 900 \$ qui sera réalisé le 9 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
153-2005	73 400 \$
159-2006	38 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 153-2005 et 159-2006, la Paroisse de Notre-Dame-des-Pins souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>9 600 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>9 900 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>10 200 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>10 600 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>10 900 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>60 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 153-2005 et 159-2006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**266-10-2018 4.7 - Émission de billets par appel d'offres public - adjudication**

Date d'ouverture :	2 octobre 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,7700 %
Montant :	111 900 \$	Date d'émission :	9 octobre 2018

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-des-Pins a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 octobre 2018, au montant de 111 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE**

9 600 \$	3,77000 %	2019
9 900 \$	3,77000 %	2020

10 200 \$	3,77000 %	2021
10 600 \$	3,77000 %	2022
71 600 \$	3,77000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,77000 %

## 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 600 \$	2,45000 %	2019
9 900 \$	2,75000 %	2020
10 200 \$	2,95000 %	2021
10 600 \$	3,05000 %	2022
71 600 \$	3,35000 %	2023

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,78056 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Paroisse de Notre-Dame-des-Pins accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE pour son emprunt par billets en date du 9 octobre 2018 au montant de 111 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 153-2005 et 159-2006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière.

## 5 - CORRESPONDANCE

### 5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de septembre 2018.

## 6 - LÉGISLATION

### 6.1 - Avis de motion / Règlement 276-213A-2018

Le conseiller Stéphane Auclair donne avis qu'un règlement no. 276-213A-2018 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

### 6.2 - Avis de motion / Règlement 274-164A-2018

Le conseiller Marc-Ange Doyon donne avis qu'un règlement 274-164A-2018 modifiant le règlement de zonage 164-2007 afin de changer la limite des zones R-18 et R-19 pour inclure le lot no. 5 184 517 dans la zone R-19 sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

**267-10-2018**

### **6.3 - Adoption / Règlement numéro 274-164A-2018**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 274-164A-2018.

RÈGLEMENT NO 274-164A-2018 modifiant le règlement de zonage 164-2007 afin de changer la limite des zones R-18 et R-19 pour inclure le lot no. 5 184 517 dans la zone R-19.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le règlement 274-164A-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

### **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 45. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 30.

### **8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**268-10-2018**

#### **8.1 - Forage exploratoire dans le secteur D-1 - octroi d'un mandat**

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation auprès d'entreprises pour un forage exploratoire dans le secteur D-1; ATTENDU que des soumissions de 3 entreprises ont été reçues;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Puits du Québec, au coût de 13 000 \$, avant les taxes applicables.

**269-10-2018**

#### **8.2 - Ajout de bordures sur la 36e rue et la 3e avenue - acceptation provisoire des travaux**

ATTENDU qu'Excavation A.D. Roy avait le mandat de réaliser les travaux d'ajout de bordures sur la 36e Rue, la 3e Avenue et la 24e Rue; ATTENDU que la surveillance des travaux a été effectuée par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan; ATTENDU que M. Olivier Lachance, ingénieur à la MRC, a confirmé que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art; ATTENDU qu'il n'y a aucune déficience; ATTENDU la recommandation de M. Lachance, ingénieur, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux; ATTENDU que la réception définitive des travaux aura lieu un an après l'acceptation provisoire;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents : QUE la Municipalité procède à la réception provisoire des travaux d'ajout de bordures sur la 36e Rue, la 3e Avenue et la 24e Rue; QUE la Municipalité désigne Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

#### **8.3 - Adjudication du contrat pour l'aménagement du bureau municipal**

Reporté à une séance ultérieure.

### **9 - QUESTIONS DIVERSES**

270-10-2018

### 9.1 - Offre de service professionnel en urbanisme

ATTENDU que suite à la demande de la directrice générale, la Municipalité a reçu une offre de service professionnel en urbanisme de M. Luc Bossé, urbaniste-conseil datée du 10 septembre 2018; ATTENDU que cette offre comporte trois volets soit la *Création d'un "manuel de service"*, une *Formation de l'inspecteur municipal adjoint* et l'*Assistance à l'inspecteur adjoint*; ATTENDU l'embauche de l'inspecteur municipal adjoint prévu en début 2019;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la proposition de M. Luc Bossé pour la *Création d'un "manuel de service"* au coût de 1 560 \$, avant les taxes applicables soit acceptée telle que décrite dans la soumission du 10 septembre 2018; QUE la proposition de M. Luc Bossé pour une *Formation de l'inspecteur municipal adjoint* au coût de 470 \$, avant les taxes applicables et l'*Assistance à l'inspecteur adjoint* au coût de 325 \$, avant les taxes applicables soit acceptée pour 2019.

271-10-2018

### 9.2 - Remplacement du photocopieur

ATTENDU que le photocopieur actuel Canon iR C2550 acheté en 2010 a atteint sa fin de vie utile;

ATTENDU les coûts élevés du contrat de service auprès de Groupe CT du Canon iR C2550 soit :

- copies noir : 0,019 \$
- copies couleur petit format: 0,109 \$
- copies couleur grand format: 0,139 \$

ATTENDU les soumissions reçues pour l'achat ou la location d'un nouveau photocopieur;

ATTENDU que dans la proposition de Groupe CT, celui-ci rachète le photocopieur actuel en créditant un montant de 750 \$ sur l'achat ou la location d'un nouveau photocopieur;

ATTENDU qu'une promotion Canon de 1 200 \$ s'applique également à l'achat ou la location d'un nouveau photocopieur;

ATTENDU que le conseil désire avoir le module Agrafage à livret;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la location d'un nouveau photocopieur ImageRUNNER ADVANCE C3525i 11 Canon avec module Agrafage à livret auprès de Groupe CT pour la somme totale de 8 170 \$, avant les taxes applicables sous forme de location crédit-bail d'une durée de 60 mois avec des versements mensuels de 175,41 \$, avant les taxes applicables ainsi qu'un contrat de service à taux fixe 5 ans soit:

- copies noir: 0,0099 \$
- copies couleur 1: 0,0762 \$
- copies couleur 2: 0,095 \$.

272-10-2018

### 9.3 - Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2014 - 2018, programmation de travaux révisée

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations,

exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**273-10-2018**

#### **9.4 - Gala des Invincibles**

ATTENDU que les dépenses du comité de la ruralité pour l'organisation du Gala des invincibles sont légèrement supérieures au budget accepté par le conseil; ATTENDU que les dépenses s'élèvent à 2 571 \$, avant les taxes applicables;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les dépenses réalisées pour l'organisation du Gala des invincibles d'un montant de 2 571 \$, avant les taxes applicables.

**274-10-2018**

#### **9.5 - Bibliothèque - prolongation du bail**

ATTENDU que la date de l'échéancier pour la fin de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale - scolaire est reportée à la fin janvier 2019; ATTENDU que le bail actuel pour la bibliothèque municipale au 2755, 1re Avenue prend fin le 5 janvier 2019; ATTENDU qu'il serait nécessaire de prolonger le bail de 2 mois;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger le bail de location de la bibliothèque municipale de deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 5 mars 2019.

**275-10-2018**

#### **9.6 - Installation septique - demande de M. Luc Lafortune**

ATTENDU que l'installation septique du 3220, chemin Royal a reçu la classification C lors de l'inspection des installations réalisée par la firme Éco-Pro Environnement en 2016;

ATTENDU que le propriétaire a fait des travaux sur son terrain afin de faciliter l'identification de l'emplacement des conduites de trop-plein ou de drainage installées près du champ d'épuration et de certains éléments de l'installation septique;

ATTENDU que le conseil est favorable à ce qu'une autre visite du terrain soit effectué par un mandataire de la Municipalité afin d'essayer de localiser si les conduites sont situées à plus de 5 mètres du champ d'épuration, à valider s'il y a des traces de rejet ou non et vérifier tout autre aspect de non-conformité s'il y a lieu;

ATTENDU que si les résultats de cette visite ne sont pas concluants, le propriétaire devra entreprendre des démarches privées afin de fournir une expertise externe dont les conditions sont décrites dans la lettre du 19 septembre 2018 qui lui était adressée;

ATTENDU que le propriétaire demande au conseil, dans la mesure où l'expertise externe démontre que les conduites identifiées sont à plus de 5 mètres du champ d'épuration et qu'il n'y a pas de trace de rejet, que les coûts de l'expertise lui soient remboursés;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Bastien Thibaudeau, consultant de Sphérix Expertise, soit mandaté par la Municipalité pour effectuer une visite supplémentaire au 3320, chemin Royal afin d'y vérifier l'installation septique; QU'en cas d'expertise externe reconnue par la Municipalité et payé par le propriétaire et démontrant que l'installation septique est conforme, les frais assumés par le propriétaire lui seront remboursés sur présentation des factures.

#### **9.7 - Dépôt du bilan du soccer estival 2018**

Dépôt du document réalisé par Dominic Veilleux, responsable des loisirs, intitulé "Bilan soccer été 2018".

#### **9.8 - Dépôt du bilan du camp de jour estival 2018**

Dépôt du document réalisé par Dominic Veilleux, responsable des loisirs, intitulé "Camp de jour 2018".

**276-10-2018**

#### **9.9 - Motion de félicitations au nouveau député de Beauce-Sud, Samuel Poulin**

ATTENDU l'élection de M. Samuel Poulin au poste de député de Beauce-Sud; ATTENDU que les membres du conseil désirent travailler avec le nouveau député à l'avancement des dossiers importants pour Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter M. Samuel Poulin pour sa récente nomination à titre de député de Beauce-Sud.

**277-10-2018**

#### **10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 40.

---

Lyne Bourque  
Mairesse  
trésorière

---

Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lyne Bourque  
Mairesse